

**BULLETIN D'INFORMATION 2024 N° 07**

Secrétariat de Mairie  Tél. 03.84.23.30.36. mairie-cunelieres@orange.fr www.cunelieres.fr	Ouverture au public Lundi : 15h30 à 17h30 Mercredi : 13h30 à 15h00
---	--

INFORMATIONS GENERALES**Réunion du conseil municipal du 30 septembre 2024**

Membres en exercice :	Membres présents :	Absents/Excusés :
11	10	1

1. Travaux ONF 2025

a) A la majorité, le conseil accepte l'état d'assiette des coupes 2025 proposé par l'ONF, à savoir une coupe d'amélioration sur les parcelles 2 et 3 du grand bois. (Pré le boeuf)

Estimée à environ 80 stères, cette coupe sera réalisée sous contrôle des services de l'ONF pour une meilleure maîtrise du chantier et vente des produits en contrat d'approvisionnement feuillus.

b) Des lots d'affouage pourront être proposés pour l'hiver 2024/2025.

Les affouagistes intéressés devront s'inscrire en mairie avant le 06 novembre, pour un tirage au sort début décembre.

2. Enfouissement des réseaux secs

Le planning et les coûts de l'enfouissement des réseaux secs concernant la 1^{ère} phase sont à ce jour respectés.

Afin de lancer la seconde phase, à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rattachant, à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fond d'aide aux communes.

Le montant restant à charge de la commune serait, subventions déduites, d'environ 88 000, hors matériel d'éclairage public. L'ordre de grandeur de cette phase est estimé à 519 726 €.

3. Cérémonie du 11 novembre

En raison des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension, les fouilles ouvertes à proximité du monument aux morts ne seront pas refermées avant le 13 novembre.

De ce fait, il n'y aura pas de cérémonie au monument aux morts de Cunelières cette année. Vous êtes toutes et tous conviés à la cérémonie au monument aux morts de Foussemagne le 11 novembre à 11h30. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la maison des arches de Foussemagne.

4. Communication

La commune a souscrit un contrat avec ILLIWAP afin de faciliter la communication avec les administrés. Vous trouverez dans vos boites aux lettres un flyer expliquant la démarche à suivre pour s'abonner depuis votre smartphone. Cet abonnement est totalement gratuit et anonyme pour les utilisateurs. Le montant total réglé annuellement par la commune est de 459.60 €

N'hésitez pas à vous abonner à la station de votre commune, vous serez ainsi informé en temps réel et resterez en lien avec votre commune.

Le conseil.